

ENQUÊTE INTERNE

VS

ENQUÊTE PRÉVENTIVE

Comprendre les différences essentielles

DÉFINITIONS

ENQUÊTE INTERNE

 **Nature : Réactive**

Investigation menée au sein d'une organisation pour éclaircir des faits DÉJÀ SURVENUS ou signalés. Elle est déclenchée en réaction à un événement précis.

Déclencheur : incident, plainte, signalement

Objectif : établir les faits, identifier les responsabilités

Résultat : rapport + sanctions / corrections

ENQUÊTE PRÉVENTIVE

 **Nature : Proactive**

Démarche proactive menée AVANT qu'un incident ne survienne, dans le but d'identifier des risques potentiels et de les neutraliser.

Déclencheur : analyse de risques, obligation réglementaire

Objectif : anticiper et prévenir les risques

Résultat : mesures préventives et recommandations

L'ENQUÊTE INTERNE EN DÉTAIL

Qui la mène ?

- Responsable RH
- Service audit interne
- Cabinet externe mandaté
- Comité d'enquête dédié

Cas d'usage

- Harcèlement moral/sexuel
- Fraude ou malversation
- Faute professionnelle
- Accident du travail
- Violation de données

Paritaire ou non ?

Non obligatoirement paritaire. Mais recommandée en cas de harcèlement. Obligatoire avec le CSE après accident du travail (L.2312-13).

Résultats attendus

- Rapport factuel
- Identification des responsabilités
- Sanctions disciplinaires éventuelles
- Recommandations correctives

L'ENQUÊTE INTERNE EST-ELLE PARITAIRE ?

En principe **NON** — mais cela dépend du contexte et de l'objet de l'enquête.

Enquête classique (fraude, faute)

 **Non obligatoire**

L'employeur mène seul l'enquête. Il peut la confier à un RH, un auditeur ou un cabinet externe, sans obligation d'impliquer les représentants du personnel.

Harcèlement moral / sexuel

 **Fortement recommandé**

Le Défenseur des droits recommande une enquête paritaire (direction + représentant du personnel) pour garantir neutralité et crédibilité. Aucun texte ne l'impose formellement.

Accident du travail / danger grave (CSE)

 **Oui — obligation légale**

L'article L.2312-13 du Code du travail prévoit expressément une enquête paritaire CSE + employeur après tout accident du travail ou risque grave.

TABLEAU COMPARATIF SYNTHÉTIQUE

Critère	Enquête Interne	Enquête Préventive
Nature	Réactive	Proactive
Déclencheur	Incident / signalement	Risque identifié ou obligation
Objectif	Établir les faits passés	Anticiper et prévenir
Résultat	Sanctions / Corrections	Mesures préventives
Temporalité	Post-incident	Pré-incident
Paritaire ?	Non obligatoire (sauf CSE)	Non applicable

À RETENIR

L'enquête interne répond à un problème survenu.

L'enquête préventive devance le problème pour éviter qu'il ne survienne.

Enquête Interne

Post-incident · Responsabilités · Sanctions

Enquête Préventive

Pré-incident · Risques · Prévention

